

L'intérêt de développer ses relations avec les professionnels de santé

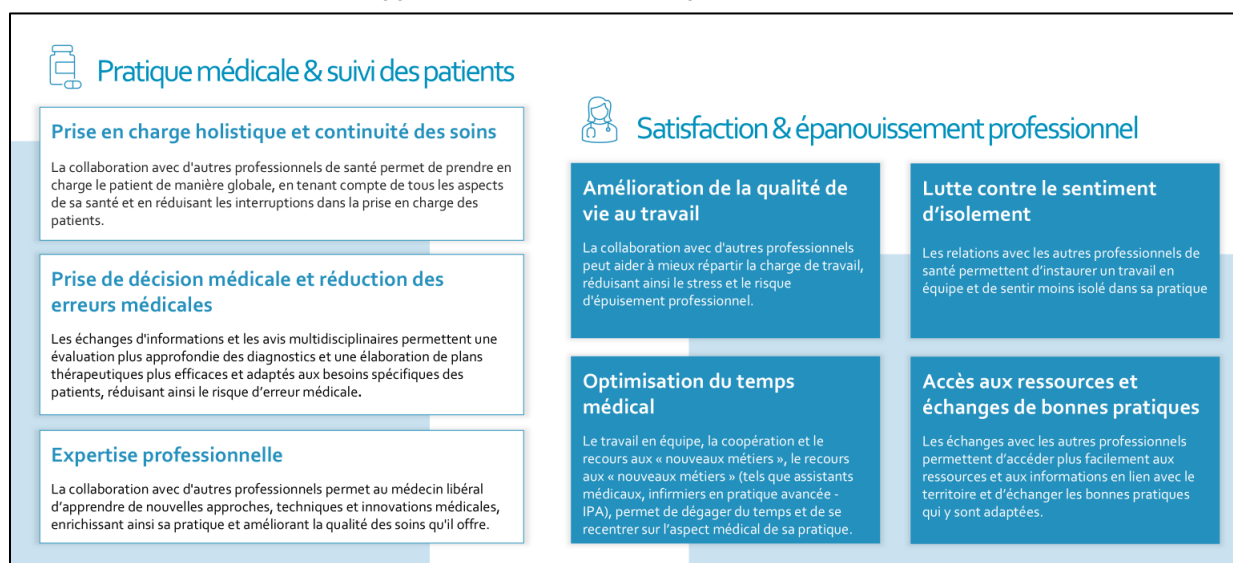
www.med-in-occ.org – Tous droits réservés
Rédacteurs : m.potignon@urpslrmp.org

Travailler en tant que médecin libéral ne se limite pas à une pratique médicale individuelle. Cela implique également une **COLLABORATION ETROITE AVEC D'AUTRES PROFESSIONNELS DE SANTE**. Les interactions avec ces différents professionnels visent toutes le même objectif : permettre une prise en charge globale et coordonnée des patients, favorisant ainsi un meilleur accès, une meilleure qualité et une meilleure continuité des soins.

En associant les expertises diversifiées de chaque professionnel, le médecin libéral peut améliorer **LA QUALITE DE SA PRATIQUE MEDICALE** auprès de ses patients, mais également son **EPANOUISSEMENT PROFESSIONNEL**. En effet, travailler en équipe permet de réduire l'isolement souvent associé à la pratique médicale libérale et d'enrichir l'environnement de travail du médecin.

I L'intérêt du travail avec les autres professionnels

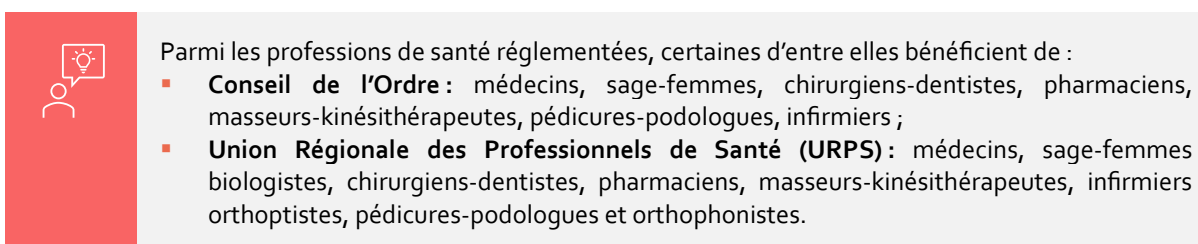
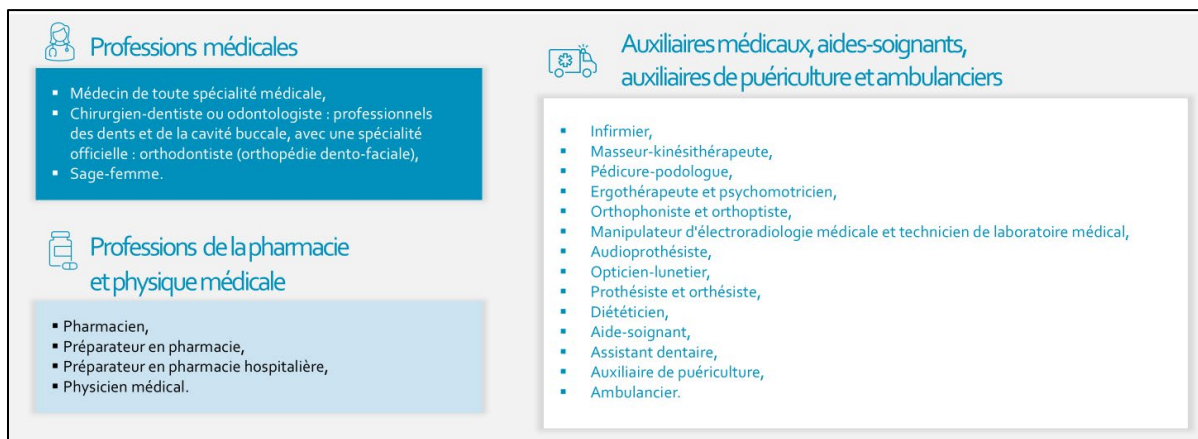
Illustration 1 – Intérêts de développer des relations avec les professionnels de santé



II Les différentes catégories de professions de santé

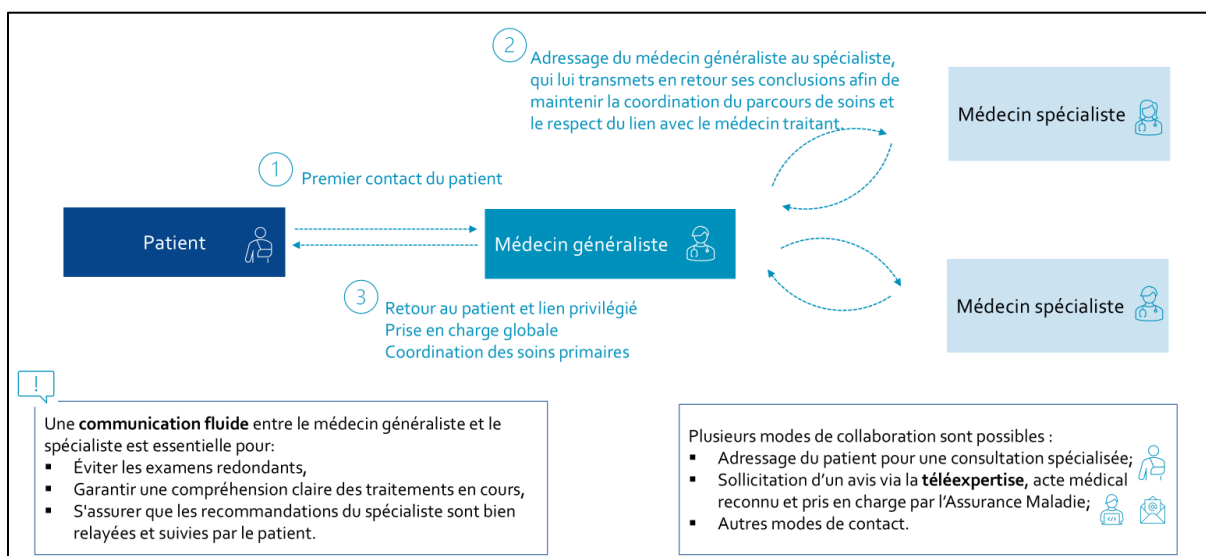
Les professions de santé réglementées sont définies par le code de la santé publique et sont réparties en 3 catégories : professions médicales, professions de la pharmacie et auxiliaires médicaux. En plus de ces professions réglementées existent d'autres professions de santé non réglementées, qui peuvent intervenir dans le suivi et la prise en charge du patient, telles que les psychologues.

Illustration 2 – Les catégories de professionnels de santé



Focus sur les relations interprofessionnelles entre spécialités médicales

Illustration 3 – L'importance dans un parcours du 1er et 2ème recours





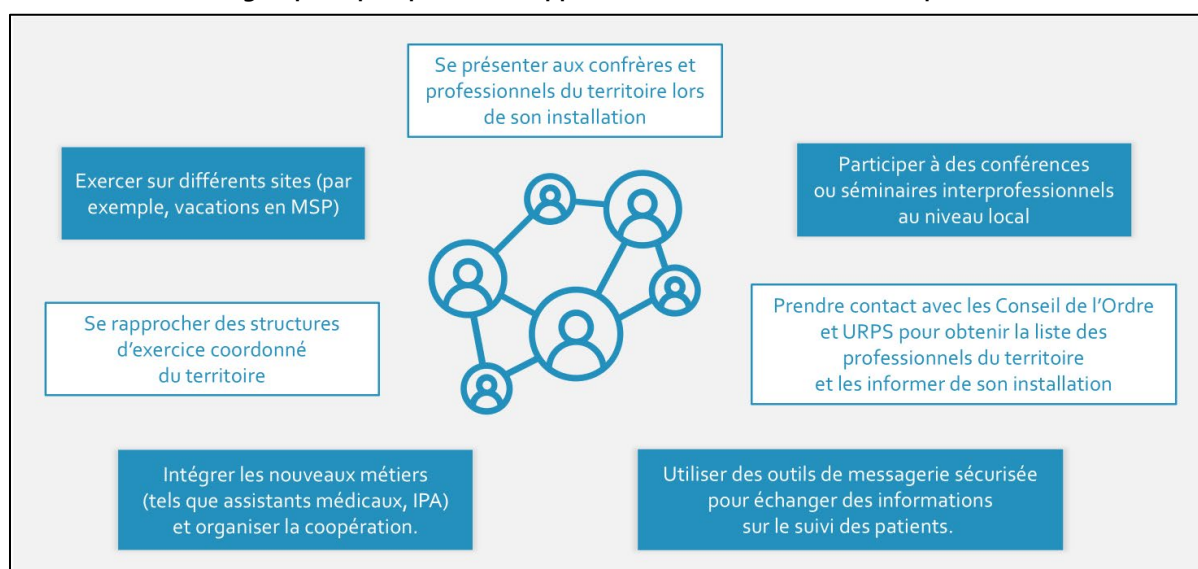
LA TELE-EXPERTISE : outil privilégié pour favoriser la relation entre médecine générale et médecine des autres spécialités :

- La téléexpertise est un acte médical structuré, tracé et sécurisé. Elle permet de diminuer significativement les délais d'attente et d'obtenir des avis spécialisés, optimisant ainsi les chances du patient ;
- Elle permet à un professionnel de santé, dit « requérant », de solliciter à distance l'avis d'un ou de plusieurs professionnels médicaux, dits « requis », en raison de leurs formations ou de leurs compétences particulières, sur la base des informations médicales liées à la prise en charge d'un patient ;
- Le patient n'est pas nécessairement présent et l'échange est d'ailleurs majoritairement réalisé par des moyens de communication asynchrones (messageries ou plateformes sécurisées).

III Identification des leviers de développement

1 – Stratégies pratiques pour développer ses relations

Illustration 4– Stratégies pratiques pour développer ses relations avec les autres professions de santé



2 – Formaliser une collaboration via un protocole de coopération

Les protocoles de coopération permettent une délégation d'activités ou d'actes de prévention, de diagnostic et de soins entre des professionnels de santé délégants et des professionnels de santé délégués afin d'améliorer l'organisation ou la prise en charge des soins dans un territoire donné. Cela signifie que, dans le strict cadre de la mise en œuvre du protocole de coopération considéré, une dérogation est faite aux décrets de compétences de chaque professionnel paramédical.

Le protocole de coopération permet au professionnel délégant (généralement un médecin) de se recentrer sur les situations demandant une expertise renforcée, et au professionnel de santé délégué de développer de nouvelles compétences.



A ce jour, il existe deux modèles de protocoles de coopération :

- **Les protocoles nationaux**, autorisés par arrêté ministériel ;
- **Les protocoles locaux**, élaborés par une équipe de professionnels pour son propre usage. Depuis 2019, ces protocoles locaux sont autorisés directement par le responsable de la structure de soins, sans avis de la HAS, avec obligation d'en déclarer la mise en œuvre auprès de l'ARS. Depuis septembre 2025, la déclaration et le suivi annuel d'indicateurs se fait via une plateforme en ligne dédiée

Démarches à effectuer : [Les protocoles de coopération - santé.gouv.fr](https://les-protocoles-de-cooperation-sante.gouv.fr)

Essentiel



Pour un médecin libéral, l'importance de travailler en collaboration avec d'autres professionnels de santé ne peut être sous-estimée :

- Cela favorise une approche holistique des soins et assure une prise en charge intégrée et efficace, répondant aux besoins complexes des patients contemporains ;
- Cette collaboration permet un échange continu de connaissances et de meilleures pratiques, stimulant le développement professionnel et l'innovation médicale ;
- Cela permet également d'étendre son réseau de références et de bénéficier d'un soutien mutuel précieux ;
- Cette approche contribue aussi à améliorer la satisfaction des patients et à renforcer la réputation professionnelle du médecin libéral au sein de la communauté médicale.

Date de mise à jour : septembre 2025

Sources :

[Qui sont les professionnels de santé - Ministère](#)

[Comment adhérer à un protocole de coopération - PAPS Occitanie](#)

[Les protocoles de coopération - Santé.gouv.fr](https://les-protocoles-de-cooperation-sante.gouv.fr)

[Articles L.4011-1 à L.4011-5 du CSP relatifs aux protocoles de coopération](#)

[Décret du 8 septembre 2025 relatif à la déclaration et au suivi des protocoles de coopération](#)

[Arrêté du 8 septembre 2025 relatif à la déclaration et adhésion aux protocoles de coopération](#)

Mots clés :

#Relationsprofessionnelles #Professionnelsdesanté #Catégories #Qualitédesoins #Isolementprofessionnel
#Collaboration #Epanouissementprofessionnel #Auxiliairesmédicaux #Stratégiespratiques
#Protocoledecoopération #Conseildelordre #URPS